



**01 - Ouverture de la séance**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE LOTBINIÈRE**  
**MUNICIPALITÉ DE LA SAINT-GILLES**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles,  
tenue à l'hôtel de ville de Saint-Gilles, ce 30 mars à 19h30.

Siège # 1 Michel Flamand	Siège # 4 Carole Dubois
Siège # 2 Bruno Montminy	Siège # 5 Alain Roger
Siège # 3 Huguette Robitaille	Siège # 6 Claude Blais

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale et secrétaire-trésorière,  
assiste également à cette séance.

**01- Ouverture de la séance**

Les points pour lesquels les conseillers ont été convoqués à une réunion  
extraordinaire:

1. Ouverture de la réunion
2. Politique d'intégration des arts à l'architecture
3. Période de Question
4. Levée de l'Assemblée

Après la vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2011-03  
80

**02 - Politique d'intégration des arts à l'architecture**

**2 - Politique d'intégration des arts à l'architecture**

Considérant la politique d'intégration des arts à l'architecture qui prévoit  
l'acquisition d'une oeuvre dans tout projet architectural, dont le projet  
d'agrandissement de l'aréna fait partie;

Considérant la recommandation du comité d'acquisition s'étant penché  
sur ce projet;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger, de procéder  
à l'acquisition de l'oeuvre *Familles* de Madame Michèle Lorrain pour un  
montant de 8 316 \$, incluant les taxes, le transport et l'installation.

La directrice générale / secrétaire-trésorière, Lucie-Marie de Blois, est autorisée à signer le contrat et tous les documents nécessaires pour donner entier effet à cette résolution.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**03 - Période de questions**

**3- PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**04 - Clôture et levée de la séance**

**4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Carole Dubois et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée à 20h00.

---

Robert Samson, maire

---

Lucie-Marie De Blois, dir. gén. & sec. trés.

2011-03  
81